

Débat sur

L'université privée en Tunisie

Introduit et animé par

Professeur Mohamed Jaoua

Conçu au départ, comme moyen d'atténuer les pressions sur l'université publique, l'effectif des étudiants fréquentant les établissements privés a pratiquement décuplé pour se situer à 32 000 en 2017 dont 4500 étudiants étrangers.

Malgré cette progression, l'importance de l'enseignement privé demeure encore relativement faible en Tunisie, de l'ordre de 10 pourcent de l'effectif total des étudiants contre une moyenne de 33 pourcent dans le monde. Son impact sur l'exportation des services d'enseignement reste limité. Le nombre d'étudiants étrangers a même baissé de moitié entre 2010 et 2017 alors que le nombre d'étudiants internationaux a triplé en l'espace de vingt ans dans les pays de l'OCDE pour dépasser aujourd'hui 3.7 millions d'étudiants.

A-t-on intérêt à développer davantage l'enseignement supérieur privé en Tunisie d'autant que les pressions sur le secteur public ont considérablement baissé du fait notamment de la décrue du nombre d'étudiants consécutive à la transition démographique vécue par le pays durant les dernières années ? Quelles seraient les priorités dans ce domaine ?

L'association « Forum Ibn Khaldoun pour le développement » a essayé d'y répondre en organisant un débat tenu le mardi 6 novembre, auquel a été convié pour l'introduire et l'animer l'éminent mathématicien Mohamed Jaoua pour sa double qualité de fondateur ou cofondateur de plusieurs fleurons de l'enseignement supérieur, l'institut préparatoire aux études scientifiques et techniques (IPSET) et l'école polytechnique de Tunisie dans le secteur public et l'école supérieure privée d'ingénierie et de technologie de Tunis (ESPRIT) dans le secteur privé, et ce outre les importantes responsabilités qu'il a assumé en Tunisie et à l'étranger dans la recherche et dans l'enseignement.

Les développements qui suivent présentent les grandes lignes de l'exposé introductif de l'orateur et dégagent les principales conclusions et recommandations qui ont résulté du débat qui s'en est suivi.

I. Les grandes lignes du débat introductif

L'intervention de l'orateur s'est articulée autour de trois axes majeurs en l'occurrence la genèse de l'université privée, l'université tunisienne d'hier à demain et quelques éléments de prospective

1. Genèse de l'université privée

L'enseignement supérieur privé tunisien n'a été réglementé qu'en 2000 dans un contexte marqué par une forte croissance des effectifs des bacheliers.

Près de vingt ans après la promulgation de cette loi et des dispositions de soutien y afférent, l'université privée peine à jouer le rôle qui lui avait été assigné.

Les effectifs des universités ont certes augmenté. L'objectif de 30 000 étudiants et 10 pourcent des effectifs universitaires du pays assigné à l'année 2006 n'a été atteint qu'en 2014 et depuis les effectifs plafonnent à ce palier.

Le nombre d'établissements d'enseignement supérieur a, dans le même temps, explosé passant d'une dizaine en 2006 à plus de 75 aujourd'hui. De nombreux opérateurs ont, en effet, vu dans la désaffection des bacheliers envers des universités publiques, peu performantes sur le plan de l'employabilité, une opportunité d'affaires sans qu'ils soient en mesure d'en maîtriser les savoir-faire. Aujourd'hui, seuls deux établissements d'enseignement émergent du lot en totalisant à eux seuls plus du tiers des étudiants et des diplômés. Une demi-douzaine d'autres comptent un millier d'étudiants ou plus. Les établissements restants ont des effectifs très réduits et sont « dans l'incapacité de respecter les standards universitaires minima en termes d'encadrement, de staff académique permanent, de qualification de ce dernier, d'équipements, de recherche scientifique et de renouvellement pédagogique ».

Par ailleurs, l'objectif d'attirer les étudiants étrangers en vue de faire jouer à l'université tunisienne le rôle de fer de lance de l'exportation des services est loin d'être atteint. « Après une croissance qui a conduit certains établissements à compter plus de 50 pourcent d'étudiants internationaux dans leurs effectifs, la révolution et l'insécurité qui l'a accompagnée, jointes à la médiocrité de l'accueil et aux procédures administratives dissuasives, ont eu raison de ces espérances. Aujourd'hui, le nombre d'étudiants étrangers se situe à moins de 4500 soit 15 pourcent des effectifs du secteur privé ».

2. L'université tunisienne d'hier et de demain

« L'enseignement supérieur tunisien connaît déjà d'importantes mutations, appelées à s'approfondir au cours des années à venir. Certaines d'entre elles sont portées par des courants de transformations mondiaux ayant trait à la transformation digitale et à la révolution qu'elle implique dans les méthodes d'apprentissage... D'autres sont liées à la situation spécifique de notre pays, qui connaît une transition démographique ayant pour principaux effets une rapide décroissance des populations étudiantes, l'allongement de la durée de vie et par voie de conséquence celui à venir de la durée de travail ».

L'université publique tunisienne a perdu plus du quart de ses effectifs durant les dix dernières années. Il en résulte une amélioration mécanique du taux d'encadrement au sein des institutions publiques conduisant celles-ci à investir davantage dans la qualité et à améliorer son classement sur le plan mondial. D'ores et déjà deux écoles d'ingénieurs (ENIT et SUB-COM) ont rejoint l'établissement « ESPRIT » dans le club des accrédités et deux universités publiques (Tunis-El Manar et Sfax) figurent désormais dans le classement de Shanghai.

Cette nouvelle tendance constitue selon l'orateur « un signe annonciateur de la fin prochaine de la situation où le secteur privé se nourrissait essentiellement, quoique à des degrés divers, des déficiences du secteur public ».

Par ailleurs, compte tenu des mutations technologiques, la fonction de l'université ne se limite plus à la formation initiale, elle concerne également la formation tout au long de la vie ; ce qui requiert une restructuration de l'université et une transformation de ses méthodes de transmission du savoir selon les cibles visées.

3. Quelques éléments de prospective

La fonction de l'Etat prescripteur, sur la base d'une vision datant pour l'essentiel du siècle passé, est désormais contreproductive, illustrée par « les cohortes des diplômés sans emploi que l'université publique produit sans discontinuer depuis des décennies ».

L'université de demain doit être repensée comme un tout en dépassant la dichotomie public-privé, en repensant le rôle de l'Etat de manière à réhabiliter la fonction de régulation et de promotion et à favoriser la créativité et la diversité dans le cadre du respect des standards universellement admis en la matière .

Les contrôles tatillons sur un mode niveleur doivent céder la place à un système d'accréditation et d'évaluation assumé par un organisme indépendant à l'instar de la démarche suivie dans tous les pays développés, exercé de la même façon à l'égard aussi bien des universités publiques qu'à celui des universités privées.

Dans le cadre de la nouvelle vision, l'université, indépendamment de la nature de son capital et de l'origine de son financement, « devra se donner les moyens d'occuper les nouveaux espaces qui seront de plus en plus les siens dans les années qui viennent dont en particulier » :

- ▮ La formation tout au long de la vie qu'il conviendrait d'appréhender avec des outils appropriés, ce qui permettra de rompre les digues entre les formations initiale et exécutive, favorisant d'autant l'ouverture du système universitaire sur le monde de l'entreprise.

- ▮ L'international en drainant un flux croissant d'étudiants internationaux, en particulier d'étudiants africains francophones, vers les universités tunisiennes ce qui permettra, outre l'accroissement des exportations de services, un plus grand rayonnement de la Tunisie sur le plan régional et international.

Pour être en mesure d'occuper ces espaces, un effort de digitalisation de l'ensemble de nos processus et d'abord de nos processus de formation est indispensable selon l'orateur. Ce qui requiert, outre l'engagement d'importants investissements en matière de logistique, des gigantesques efforts de révision des contenus et de leurs méthodes de transmission et par voie de conséquence de la formation des formateurs ainsi qu'une profonde révision de la fonction de l'autorité de tutelle pour qu'elle soit en phase avec les mutations futures

Pour conclure, l'orateur appelle les pouvoirs publics à réviser leur approche en imaginant et en mettant en œuvre « des schémas de partenariats publics-privés ouverts, loin des sentiers battus de l'Etat providence comme de l'Etat prescripteur/castrateur ». Ainsi, « les universités privées qui s'inscriront dans une démarche de qualité et de respect des standards internationaux et les universités publiques qui sauront dépasser les crispations idéologiques et parfois corporatistes auront-elles un rôle déterminant à jouer pourvu qu'on leur permette de le jouer ». La fonction de l'Etat sera dans le cadre de la nouvelle approche une fonction de régulation et de contrôle de la totalité du secteur universitaire aussi bien de l'université publique que de l'université privée.

II. Présentation des principales conclusions et recommandations

Le débat qui a suivi l'exposé liminaire de l'orateur a touché tous les aspects relatifs aux différents problèmes et défis qui se posent à l'université tunisienne de demain. Les principales conclusions et recommandations qui en ressortent se récapitulent autour de deux axes majeurs.

1. Le premier axe concerne les relations entre les pouvoirs publics et le secteur de l'enseignement supérieur privé

Les relations entre les deux parties demeurent, selon la majorité des participants au débat, crispées, marquées par la « méfiance » et l'incompréhension..

La réglementation du secteur promulguée dans le cadre de la loi du 25 juillet 2000 reflète la vision « interventionniste » de l'Etat à travers des prescriptions relativement rigides se rapportant, à la création et au fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur (société anonyme, limitation de la participation étrangère à 35 pourcent du capital...), au contrôle et aux sanctions de l'autorité de tutelle ; ce qui réduit considérablement la capacité d'adaptation et de développement du secteur.

La révision de la loi en 2008, loin de répondre aux attentes des professionnels du secteur privé, renforce les tensions entre les deux parties. Les nouvelles dispositions, adoptées sans

aucune concertation avec la profession, accentuent les rigidités de la réglementation avec notamment l'augmentation du capital minimum en le portant de 150 mille dinars à 2 millions de dinars et la limitation de l'agrément à un seul établissement sans filiale à l'échelle du pays.

Par ailleurs, les dispositions d'encouragement à l'investissement dans le secteur de l'enseignement privé édictées dans le cadre de la loi du 24 juillet 2001¹ perçues lors de leur promulgation comme un signal fort pour favoriser « l'évolution vertueuse de l'université privée » n'ont pas été mises en œuvre. Pourtant, certains établissements d'enseignement privé auraient pu y être largement éligibles. Cela aurait été un formidable levier pour créer une importante dynamique de l'enseignement privé en Tunisie qui ne pourrait qu'avoir des retombées favorables sur l'efficacité de l'université tunisienne eu égard au climat de compétition et d'émulation qu'il pouvait créer entre le secteur public et le secteur privé.

Cette situation amène les participants au débat à s'interroger sur la place du secteur privé et sur la vision qui doit prévaloir quant à la mission de l'université tunisienne et à formuler des recommandations visant à refonder de nouvelles relations avec l'Etat dépassant la logique conflictuelle et privilégiant l'approche de coopération et de synergie entre l'université publique et l'université privée :

Plus précisément, il est proposé **pour le court terme** une profonde révision de la loi relative à la réglementation de l'enseignement supérieur privé sur la base des orientations suivantes :

- La suppression des dispositions restrictives introduites dans le cadre de la loi 2008-59 du 4 août 2008 pour permettre aux établissements d'enseignement supérieur de créer des filiales dans les différentes régions du pays en fonction des opportunités qui se présentent.
- L'adoption du régime déclaratif pour les créations de nouvelles filières d'enseignement pour les établissements privés agréés à l'effet de répondre rapidement aux demandes du marché du travail. Cette disposition relativement plus libérale que le régime d'autorisation préalable en vigueur actuellement pourrait être assortie, au cours d'une période transitoire dans le cadre de l'approche graduelle, de la faculté d'opposition motivée de l'administration chargée de vérifier le respect de la loi.
- La suppression des restrictions édictées dans le cadre de l'article de la loi relative à l'enseignement supérieur privé limitant la création d'établissements supérieurs privés sous la seule forme de société anonyme (article 4) et imposant la détention de 51

¹ Les encouragements comprennent notamment l'octroi d'une prime d'investissement pouvant atteindre 25% du coût du projet, la prise en charge de 25% des salaires servis aux enseignants permanents pendant dix ans, la prise en charge par l'Etat de la contribution patronale à la sécurité sociale pendant 5 ans pouvant être renouvelable pour une nouvelle période équivalente

pourcent au moins du capital par des personnes physiques (article 5). la Tunisie aura intérêt, sur ce plan, à s'inspirer des dispositions en vigueur dans les pays développés et à donner davantage de latitude aux investisseurs sur la forme juridique de l'établissement d'enseignement supérieur à créer et à adopter une approche plus libérale au niveau de la structure du capital de manière à mieux prendre en compte les exigences de l'ouverture sur l'extérieur dans laquelle s'est engagée résolument notre pays.

- ▮ La distinction dans le cadre de loi relative à l'enseignement privé entre les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général concourant aux missions de service public susceptibles de bénéficier de subventions étatiques et les établissements d'enseignement supérieur privé à caractère lucratif qui ne seraient pas éligibles aux mécanismes de soutien de l'Etat.

Dans le même ordre d'idée, il est proposé **pour le moyen terme** une profonde réforme du secteur de l'enseignement supérieur dont les contours pourraient s'articuler autour des axes suivants :

- ▮ L'unification de la loi relative à l'enseignement supérieur pour inclure aussi bien l'enseignement supérieur public que l'enseignement supérieur privé, la formation initiale et la formation continue, la recherche scientifique académique et la recherche appliquée en partenariat avec les centres techniques sectoriels, les groupes privés et les universités et les centres de recherche à l'étranger.
- ▮ La création d'un organisme indépendant d'accréditation et d'évaluation des établissements d'enseignement supérieur, à l'instar de tous les pays développés, appelé à donner son label aux établissements publics ou privés sur la base d'un certain nombre de paramètres tels que les compétences recouvertes par les diplômes, l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés, l'impact sur l'environnement économique et social, la démarche pédagogique et la qualité des enseignants.
- ▮ La mise en place d'un système de passerelle entre les établissements d'enseignement supérieur accrédités du secteur public et du secteur privé permettant à l'étudiant de passer d'un secteur à l'autre pour acquérir la compétence requise dans le cadre d'une synergie constructive entre deux secteurs partageant les mêmes déontologies et valeurs du service public
- ▮ La révision du rôle de l'autorité de tutelle en passant de la logique du contrôle tatillon, cherchant à insérer les différents établissements d'enseignement supérieur dans un carcan annihilant tout esprit d'initiative à une logique de libéralisation créatrice et de promotion de l'esprit d'initiative aussi bien des entités publiques que privées. Dans le cadre de la nouvelle approche, les universités publiques devraient bénéficier d'une large autonomie pour adapter les programmes et les filières de formation aux besoins du

marché du travail, et établir des relations de coopération et de partenariat avec les universités privées tunisiennes et les universités étrangères.

- ▮ La refonte des mécanismes du financement public de l'enseignement supérieur en Tunisie en intégrant, suivant des conditions à préciser sur la base des approches suivies dans les pays développés, les établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général dûment accrédités dans le cadre de contrat pluriannuel prenant en considération notamment la qualité de l'enseignement dispensé, le nombre de places gratuites réservées aux étudiants issus de milieux défavorisés, l'insertion professionnelle des diplômés. Le soutien de l'Etat pourrait, à cet égard, outre la mise en œuvre effective des dispositions d'encouragement de l'investissement, prendre la forme d'octroi d'un quota de bourses pour les étudiants répondant aux critères en la matière et de cofinancement de programmes de recherches académiques ou exécutives.

2. Le deuxième axe du débat tenu à l'issue de l'exposé liminaire de l'orateur concerne la dimension internationale de l'université tunisienne

Les participants au débat ont relevé à ce propos la pertinence du choix de faire de la Tunisie une plateforme d'exportation dans le domaine de l'enseignement supérieur compte tenu des avantages comparatifs dont elle dispose tant sur le plan humain que géographique.

La filière d'étudiants internationaux constitue, à cet égard, une importante niche que de nombreux pays cherchent à exploiter pour des considérations aussi bien économiques que politiques. A titre d'éclairage, l'Etat de Singapour, dont la population est à peine la moitié de celle de la Tunisie, attire chaque année plus de 150 000 étudiants étrangers² grâce à la qualité de ses universités mais aussi à la richesse multiculturelle de sa société.

Force est de constater, cependant, que ce choix peine à être mis en œuvre avec la célérité requise en Tunisie. Les obstacles à ce niveau sont multiples ; ils ont été dénombrés dans les colloques organisés au cours des dernières années sur la question. Qu'il s'agisse des problèmes de visa, de la qualité d'accueil et de logement, de certains comportements racistes ou xénophobes, quoique isolés et fermement condamnés par les pouvoirs publics, des difficultés à bénéficier de stages de formation dans les entreprises même si ce problème ne se limite pas aux étrangers et concerne également les étudiants tunisiens.

Tout en relevant la pertinence des dernières déclarations et initiatives des autorités de tutelle pour créer toutes les conditions objectives à leur mise en œuvre effective, les participants au débat recommandent :

- ▮ La concrétisation des décisions prises en matière de facilitation de l'octroi de visas et de cartes de séjours aux étudiants étrangers ainsi que des dispositions annoncées pour

² Source article du Professeur Xavier Pavie publié le 9 février 2018 dans le site « Education et innovation en direct de l'Asie »

assouplir les mécanismes de pénalités financières en cas de non-respect des délais du séjour légal en Tunisie.

- ▮ La diligence en matière de mise en œuvre effective de la récente loi adoptée en Tunisie criminalisant toutes les formes de ségrégation raciale et particulièrement le racisme anti-Noir. Des initiatives doivent être prises, à cet effet, en faveur de la minorité noire tunisienne sur le plan des nominations dans les hautes sphères de responsabilité dans le secteur public pour appuyer la dernière nomination d'un ministre de confession juive dans le gouvernement tunisien et refléter, de façon concrète, la diversité de la société tunisienne et son profond attachement aux valeurs universelles de l'humanisme et des droits de l'Homme.
- ▮ La révision des dispositions légales et réglementaires de la politique d'émigration permettant d'introduire une dose de flexibilité à l'octroi de visas et de cartes de travail en faveur des étudiants internationaux diplômés des universités publiques et privées tunisiennes de façon à renforcer l'attrait de la Tunisie en tant que plateforme d'exportation d'enseignement privé tout en compensant le déficit au niveau de la disponibilité de certaines compétences sur le marché intérieur compte tenu de la tendance relevée au cours des dernières années en matière d'exode de cadres tunisiens en Europe en quête de salaires plus élevés et d'environnement de travail répondant mieux à leurs aspirations.

III. Conclusion

La Tunisie est, aujourd'hui, dans le domaine de l'enseignement supérieur comme dans celui des autres secteurs, à la croisée des chemins.

Sa position géographique, d'une part, sa taille démographique et son potentiel humain, d'autre part, militent en faveur du choix de l'internationalisation et de l'ouverture qui a été précisément le choix qui a permis à Carthage de bâtir un empire et d'étendre son rayonnement sur l'ensemble du bassin méditerranéen.

Une telle vision, si elle est clairement assumée, ouvrirait d'importantes perspectives à l'accélération de la croissance et au développement du pays compte tenu des formidables opportunités d'investissement qui s'offriraient aux entreprises tunisiennes ou étrangères comme cela a été démontré dans les études prospectives réalisées dans le cadre de l'ALECA ou de l'insertion de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale.

Dans le cadre de ce choix stratégique, l'enseignement supérieur devra connaître une importante mutation en direction de la suppression du clivage entre le public et le privé, entre le national et l'international. Les seuls repères qui doivent présider à son évolution et à son développement sont ceux du respect de la déontologie du service public ouvert à

tous et de la satisfaction des besoins d'un marché, les nouvelles technologies aidant, de plus en plus mondialisé.

C'est pourquoi, il est temps d'organiser un débat de fond sur l'enseignement supérieur de demain pour poser les vrais problèmes et convenir de la démarche la plus appropriée pour rejoindre les pays qui ont fait de l'enseignement supérieur un important levier au façonnage de la société de demain. Encore faudra-t-il être en mesure de surmonter les obstacles sérieux, qu'ils soient d'ordre idéologique ou corporatiste qui freinent toute innovation, toute rupture des tendances et des crédos du passé.

Forum ibn Khaldoun le 15 novembre 2018

Mots clés : Enseignement supérieur privé en Tunisie ; Forum Ibn Khaldoun ; Mohammed Jaoua

[Exposé intégral de Mohammed Jaoua à télécharger](#)